Monsieur l'Orateur, nous ne comptons pas prendre de mesures précises pour empêcher de tels incidents de se reproduire. En réalité, il n'est pas possible de mettre de telles mesures au point. Cependant, si un incident du même genre se produit encore une fois ailleurs au Canada, notre politique sera la même. Après tout, il est impossible de prévoir un comportement de la sorte. Par ailleurs, avant que la situation ne puisse s'envenimer, nous essayons toujours dans la mesure du possible de trouver des solutions en toute bonne foi et nous comptons sur la bonne volonté de toutes les parties en cause.

(2222)

Certaines personnes pensent que nous devrions nous montrer intransigeants et sans pitié dans nos rapports avec les syndicats. D'autres estiment que nous devrions être indulgents et céder, pour maintenir l'entente à tout prix. Monsieur l'Orateur, l'expérience m'a montré que l'on n'accomplit rien en adoptant des positions extrémistes. Il faut énormément de compréhension, de tolérance et de patience dans les relations humaines. Nous devons toutefois accepter nos responsabilités envers la population canadienne qui est en droit de s'attendre à un service postal sûr et efficace.

Nous avons fait beaucoup pour atteindre ce but: la conciliation avec le SPC se continue, les négociations avec l'UFC sont déjà commencées, des groupes d'étude continuent d'examiner la possibilité pour les Postes de devenir une société de la Couronne, et il se tient des séances mixtes ainsi que des réunions de cadres. La direction prend des mesures constructives et positives. Monsieur l'Orateur, les employés des Postes sont un bon groupe de travailleurs. Nous pourrions accomplir davantage si une certaine minorité était plus tolérante. Nous sommes tous d'accord pour viser une souplesse, une tolérance et une compréhension accrues sans toutefois manquer à la tâche, que nous a confiée la population canadienne.

Les Postes n'appartiennent pas au gouvernement, ni à un syndicat en particulier, ni à la direction—elles appartiennent à la population canadienne, et je veux préserver cet état de choses.

LA SÉCURITÉ NATIONALE—LA SITUATION D'UN EX-AGENT DE LA GRC

M. Benno Friesen (Surrey-White Rock): Monsieur l'Orateur, il est maintenant 10 h 22 et je félicite le ministre des Postes (M. Lamontagne) d'être venu à cette heure tardive pour répondre à la question précédente. Je me demande si cette situation a quelque chose à voir avec le fait que c'est un député ministériel qui a posé la question précédente. Je constate cependant que le député de Bruce-Grey (M. Douglas) est ici présent pour répondre à ma question au nom du solliciteur général (M. Blais) et j'ai beaucoup d'estime pour ce député. Je sais qu'il peut lire une réponse tout aussi bien que ses collègues.

Le 3 mai dernier, comme on peut le lire à la page 5111 du hansard, j'ai posé la question suivante au solliciteur général:

Il sait qu'un ancien sergent d'état major de la GRC, Ed Hameluk, a quitté la section chargée de la coordination avec les services de police, à Vancouver, pour collaborer avec John Meirs, un ancien associé de feu Howard Hughes. Étant donné que M. Hameluk occupait un poste clé dans l'analyse des renseignements et des sources d'information et qu'il travaille maintenant pour M. Meirs qui avait également des rapports avec le service en question, le solliciteur général peut-il nous dire si l'on a enquêté sur cette affaire:

L'ajournement

Sait-il également que la chose inquiète d'autres corps policiers du Canada et quelles mesures a-t-il prises lui-même ainsi que, à sa connaissance, le procureur général de la Colombie-Britannique pour examiner la situation?

Le solliciteur général a répondu de la façon suivante:

Je remercie le député de me signaler toutes ces données. J'examinerai les renseignements qu'il vient de me fournir car si ces faits s'avèrent exacts, je partagerai alors son inquiétude.

C'est ce genre de renseignements que je voudrais obtenir ce soir. La question a d'abord été posée à l'Assemblée législative de la Colombie-Britannique le 3 ou 4 avril dernier et le procureur général de cette province y a répondu le 11 avril suivant comme en fait foi le hansard de cette Assemblée. Je vous lis le texte suivant tiré de ce compte rendu:

...voici deux jours concernant les fonctions de M. Ed. Hameluk au sein de la section de coordination des services de police. La réponse est la suivante: sous la supervision générale du directeur adjoint de la section de coordination des services de police qui relève de la division de l'analyse des politiques, M. Hameluk a été chargé d'étudier la question des organisations criminelles en Colombie-Britannique.

C'était l'une de ses principales fonctions. Il a quitté la Gendarmerie. Il a remis sa démission pour des motifs d'ordre personnel. Il a pris l'engagement de respecter le caractère confidentiel des renseignements.

Ce point est au cœur de ma préoccupation, c'est-à-dire le fait qu'il se soit engagé à garder le secret. Je m'en réjouis, mais cela ne me rassure pas pleinement quant à la sécurité du Canada tout entier. Comme je l'ai dit plus tôt, M. Hameluk a quitté cet organisme pour travailler en collaboration avec M. John Meirs, qui travaillait autrefois pour le compte de M. Howard Hughes. On signale que M. Meirs est maintenant intéressé à financer une banque dans le sud du Pacifique, dans la principauté de Tonga. Je crois comprendre que la Banque d'Hawaii est vivement contrariée par ce projet. Il est également de notoriété publique que M. Meirs a eu des ennuis avec les autorités américaines au sujet d'accusations de fraude fiscale.

• (2227)

Bien des gens en Colombie-Britannique savent que M. Meirs a été arrêté il y a quelques années à Bellingham. On l'a relâché contre un cautionnement de \$50,000. Il a déposé ce cautionnement dans la ville même de Bellingham. M. Meirs avait entretenu des rapports avec la CLEU, Section de coordination avec les services de police. Pour certaines questions, M. Ed Hameluk était le principal porte-parole de la CLEU. Il a quitté cet organisme pour collaborer avec M. Meirs. Je pense que cela mérite qu'on s'y intéresse. Je suppose—en fait je crois savoir— que d'autres services de police au Canada s'inquiètent également de la nouvelle alliance entre les deux hommes.

J'aimerais que le solliciteur général (M. Blais) nous dise quelles mesures il a prises pour s'assurer que cette association ne met pas en péril la sécurité du Canada. J'ignore ce qu'on pourra faire si M. Hameluk a promis de ne pas divulguer les renseignements qu'il a recueillis au fil des années. J'ignore quelles mesures on a pu prendre, mais je suis certain que les autorités compétentes ont des moyens à leur disposition pour s'assurer que ces renseignements confidentiels, que l'intéressé a eus à sa disposition, resteront secrets et ne serviront pas au préjudice du Canada au cours des prochaines années.

M. C. Douglas (secrétaire parlementaire du ministre des Communications): Monsieur l'Orateur, j'aimerais remercier le député de Surrey-White Rock (M. Friesen) d'avoir posé la question au ministre comme en fait foi la page 5111 du hansard du 3 mai 1978. Le député a fait allusion à la réponse que lui a alors donnée le solliciteur général (M. Blais).